

République française		Département de l'Isère		Envoyé en préfecture le 17/05/2023
N° 2023 - 21		EXTRAIT DES DELIBERATIONS		Reçu en préfecture le 17/05/2023
11/05/2023		Du Conseil municipal de Clonas sur Varèze		Publié le 17/05/2023
		Tarifs de location du foyer communal à compter du 1^{er} juin 2023		ID : 038-213801145-20230511-202321D-DE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 04/05/2023.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 04/05/2023 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNINGCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DULONG Aurélie. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie (pouvoir de Muriel Colangeli). ROZELIER Arlette (pouvoir de Chakib Mernissi). VIALLATTE Régis. CHORON Vincent (arrivé à 20h36). DUGUA Véronique (arrivée à 20h41). BARREL Natacha (arrivée à 20h46).

Excusés : COLANGELI Muriel (pouvoir à Sylvie Lemaître). DUMAS Christophe. MERNISSI Chakib (pouvoir à Arlette Rozelier).

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les dernières délibérations concernant les précédents tarifs de location du foyer communal :

- N° 2014-71 du 9 octobre 2014 fixant les tarifs comme suit à compter du 1^{er} novembre 2014 :

Type de location	Type de location	Montant
Clonarins	Demi-journée en semaine	30 €
	Journée en semaine	50 €
	Week-end sans chauffage et sans musique	150 €
	Week-end avec chauffage et sans musique	200 €
Extérieurs	Journée en semaine	75 €
	Week-end sans chauffage et sans musique	200 €
	Week-end avec chauffage et sans musique	250 €

- N° 2018-81 du 6 décembre 2018 fixant les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Type de location	Montant
Demi-journée en semaine	30 €
Journée en semaine	50 €
Week-end sans chauffage et sans musique	150 €
Week-end avec chauffage et sans musique	200 €

Il lui propose d'augmenter, suite aux travaux de réfection des sanitaires, réalisés en 2020, et aux travaux d'agrandissement avec accès PMR, réalisés en 2022, de 10 % les tarifs de location du foyer communal et de conserver le montant de la caution fixé à 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Fixe à compter du 1^{er} juin 2023 :

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 038-213801145-20230511-202321D-DE



- Le montant de la caution à 300 € (trois cent euros)
- Les tarifs de location du foyer communal, tels que :

<i>Type de location</i>	<i>Montant</i>
Journée en semaine	55 €
Week-end sans chauffage et sans musique	165 €
Week-end avec chauffage et sans musique	220 €

Charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Service de Gestion Comptable du Roussillonnais (Isère),

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme, le 12 mai 2023,

M. le Maire,
Régis VIALLATTE

